

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-08

L'an deux mille seize, à 13 h 30,
Le 4 mars, à Charleville-Mézières

Date de convocation	12 février 2016
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	35 titulaires
+ Suppléants	35 suppléants
+ Présents	26
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

Mme Béatrice BONNIN	M. Pascal MAUROY
M. Jack COLLINET	Mme Christine NOIRET-RICHET
Mme. Danielle COMBE	M. Michel NORMAND
M. Daniel COURTAUX	M. François VILLAUME
M. Jean-François DAMIEN	M. Robert PASCOLO
M. Claude FAUVET	M. Jean PICART
M. Bernard MAILLARD	M. Bernard PIERQUIN
M. Pascal GILLAUX (Pouvoir de M. DEKENS)	Mme Morgane PITEL
Mme Dominique HUMBERT	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Edouard JACQUE	M. Eric GILLARDIN
M. André JANNOT	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Guy JOSEPH	M. Claude THIERY
M. Eddy LAURENT	M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

Zones humides : achat de terrain

Résultat du vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-08

Objet de la délibération :

Zones humides : achat de terrain

Vu l'opération Zones Humides portée par l'EPAMA,

Vu la nécessité d'acquérir des terrains en vu de préserver le caractère environnemental du site,

Vu l'accord du propriétaire M. Jean-Philippe DEGUIS datant du 10 décembre 2015 et demeurant 20 Rue Docteur CHANTERELLE 23000 GUERET,

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'acheter une parcelle de terrain qui est propriété de M. Jean-Philippe DEGUIS ; sous réserve de l'obtention des financements.

Le terrain est cadastré ZC 13 sur la commune de MALAINCOURT-SUR-MEUSE (52150) et d'une superficie de 3 ha 26 a 51 ca.

Le prix de vente est fixé à 6 960 €.

Madame la Présidente précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage,...) sont à la charge de l'acquéreur

La Présidente de l'EPAMA,



Morgane Fritel